



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: www.football.ch/aff – E-mail: aff.ffv@football.ch

AFF-CTJ-commission du football féminin

Fribourg, août 2011

Calendrier : Jean Ansermet 079 509 50 18 ansermet.jean@bluewin.ch

CHAMPIONNAT ACTIVES 2^e LIGUE ROMANDE FEMININE (groupe 6)

MODALITES 2011-2012

Préambule

Le championnat suisse de 2^e ligue féminine recense 6 groupes de 10-12 équipes (cf. nouvelles Prescriptions d'exécution ASF et lettre du 2 juillet 2011). Le groupe 6 (11 équipes en 2011-2012) est régi par l'Entente romande (AFF, ANF, AVF, ACVF, ACGF), respectivement par l'AFF concernant la saison 2011-2012. L'organisation des compétitions se base sur le Règlement de jeu et sur le Règlement des juniors.

Les journées de championnat prévues pour le **1^{er} tour de la saison 2011-2012** (matches aller de **l'automne 2011**) sont les suivantes: 28 août, 4 septembre, 11 septembre, 18 septembre, 25 septembre, 2 octobre, 9 octobre, 16 octobre, 23 octobre, 30 octobre, 6 novembre.

Les journées de championnat prévues pour le **2^e tour de la saison 2011-2012** (matches retour du **printemps 2012**) sont les suivantes: 18 mars, 25 mars, 1^{er} avril, 15 avril, 22 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai, 27 mai, 3 juin. Pas de matches à Pâques (8 avril) : journée de réserve pour matches renvoyés.

Le calendrier complet peut être consulté sur le site internet de l'AFF, association gérante du groupe 6 en cette saison 2011-2012.

Déroulement

Les 11 équipes disputent un championnat complet : matches aller et retour (**20 matches**). Retrait d'une équipe : 1^{er} reléguée et amende d'usage ; retrait durant et jusqu'à la fin du 1^{er} tour : tous les résultats annulés ; retrait dès entame du 2^e tour : les matches encore à jouer donnés forfait 3-0 aux adversaires.

L'équipe 1^{re} classée sera promue en 1^{re} ligue.

Si le club dont l'équipe est vainqueur de groupe possède déjà une équipe en 1^{re} ligue, c'est l'équipe suivante au classement qui est promue.

La promotion en 1^{re} ligue est automatique. Les **équipes refusant une promotion** doivent le faire savoir par écrit à l'association gérante, copie à leur association d'origine et au DT de l'ASF (service du football féminin), au minimum **un mois avant la fin du championnat régulier** (mardi 1^{er} mai 2012). Si la procédure n'est pas respectée, une amende de Fr. 500.-- sera infligée à titre de dépens.

Les trois équipes dernières classées (9^e, 10^e et 11^e rangs) seront reléguées en 3^e ligue régionale.

Cas d'égalité dans le groupe

En cas d'égalité de points, se référant aux prescriptions d'exécution du football féminin émis par l'ASF, les critères suivants seront considérés pour départager une ou plusieurs équipes ex-aequo en tête (concernant la promotion) et/ou en queue (concernant la relégation) de classement :

- . la meilleure différence de buts du championnat
- . le plus grand nombre de buts marqués du championnat
- . le plus grand nombre de points obtenus lors des rencontres directes des équipes à égalité de points
- . la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes à égalité de points
- . le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur (rapport si pas le même nombre de matches).

Prescriptions

Sont considérées comme **actives les joueuses nées en 1996 et précédemment**. Toutes les joueuses juniors A et les deux classes les plus âgées des juniors B sont donc qualifiées pour les actives. Les joueuses juniors en âge des joueuses juniors B ne sont pas autorisées à jouer plus d'un match le même jour. Seules les joueuses en âge d'actives ou celles en âge de juniors A sont autorisées à disputer plus d'un match par jour.

La **carte de match** peut contenir au maximum **18 noms** (11 joueuses et 7 remplaçantes) avec passeports.

Remplacements en 2^e ligue : comme dans le football de base des juniors : une joueuse qui a été remplacée peut revenir lors d'un arrêt de jeu. La loi de l'expulsion temporaire (10') est appliquée.

Les **arbitres sont convoqués par la CA de l'Association régionale chez laquelle se joue le match** (comme pour les juniors interrégionaux Coca Cola Junior League). Cette dernière se doit de les instruire (règles, remplacements, envoi des rapports à l'AFF, téléphones des résultats immédiatement après le match, etc.)

2e ligue romande_modalités 2011-2012_f



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: www.football.ch/aff – E-mail: aff.ffv@football.ch

Les matches de 2^e ligue romande féminine se jouent le dimanche (au plus tôt à 11h00 et au plus tard à 16h00 : décision de l'Entente romande). Reste réservée la possibilité de jouer le samedi soir, dès 20 heures.

D'entente entre les deux clubs et l'arbitre, les matches peuvent se jouer le samedi avant 20 heures ou pendant la semaine qui précède la date fixée par le calendrier.

L'horaire des matches (avec numéro de match) doit être envoyé à l'adresse suivante : AFF, permanence horaires des matches, case postale 22, 1701 Fribourg (aff.ffv@football.ch). Cet horaire doit être en possession de l'AFF au plus tard 21 jours avant la date du match.

Les renvois de matches ne peuvent se réaliser en aucun cas sans l'assentiment préalable de l'association gérant le championnat (dans ce cas : l'AFF – responsable désigné du calendrier : Jean Ansermet 079 / 509 50 18 pour les cas exceptionnels - ou la permanence AFF pour les cas concernant les terrains impraticables : 079 / 230 67 67 : matches du samedi soir entre 15h00 et 17h00, matches du dimanche entre 8h00 et 11h30, matches hors week-end entre 17h00 et 18h00).

S'il est accepté, le club recevant doit aviser immédiatement par téléphone l'adversaire et l'arbitre.

En cas de doute, le club visiteur et l'arbitre doivent téléphoner, avant leur départ, au convocateur du club recevant pour se renseigner du déroulement correct. En effet, aucun remboursement (déplacement, repas, etc.) pour un renvoi de match exécuté dans les règles ne peut être demandé pour un match de 2^e ligue.

Un *renvoi non conforme* ou obtenu sur la base d'indications fausses sera sanctionné par un *forfait* prononcé contre le club fautif ou les deux équipes concernées.

Un match renvoyé doit être immédiatement annoncé (résultat : R) au téléphone par l'arbitre ou le club recevant (avec motif prouvé) et fixé à nouveau durant la semaine qui suit (mardi ou mercredi ou jeudi suivant). S'il n'y a pas d'entente, les deux clubs doivent obligatoirement prendre contact de suite avec le responsable désigné du calendrier qui peut fixer de poids une nouvelle date. En cas de non respect, l'AFF s'octroie le droit d'infliger des amendes et de prononcer des forfaits.

Promotions-relégations 2^e ligue féminine 2011-2012 - LES CAS DE FIGURES

1. (2^e ligue romande saison 2012-2013 = 10 équipes)

- 0 relégué romand de 1^{re} ligue en 2^e ligue
- 1 promu de 2^e ligue romande en 1^{re} ligue
- 3 relégués de 2^e ligue romande en 3^{es} ligues régionales
- 3 promus des 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue

2. (2^e ligue romande saison 2012-2013 = 11 équipes)

- 1 relégué romand de 1^{re} ligue en 2^e ligue
- 1 promu de 2^e ligue romande en 1^{re} ligue
- 3 relégués de 2^e ligue romande en 3^{es} ligues régionales
- 3 promus des 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue

3. (2^e ligue romande saison 2012-2013 = 12 équipes)

- 2 relégués de 1^{re} ligue en 2^e ligue
- 1 promu de 2^e ligue romande en 1^{re} ligue
- 3 relégués de 2^e ligue romande en 3^{es} ligues régionales
- 3 promus des 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue

Une ou des équipes de l'Entente romande peuvent être intégrées dans un autre groupe que dans le groupe romand de 2^e ligue (à l'instar de ce qui a cours en 2^e ligue interrégionale des hommes).

Promotion de 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue féminine 2011-2012 – LES FINALES

Concernant la **saison 2011-2012**, les associations romandes ont droit chacune à un **quota de finalistes** selon décision de l'Entente romande féminine :

- ACVF/ACGF : 2 équipes
- AFF : 2 équipes
- ANF : 1 équipe
- AVF : 1 équipe

Soit au **total 6 équipes** réparties dans un groupe.

Trois équipes (la 1^{re} classée de l'AFF et la 1^{re} classée du groupement ACVT/ACGF, ainsi que le représentant de l'AVF : le Valais ayant un nombre plus grand d'équipes que l'ANF) disputent trois matches à domicile et deux à l'extérieur.

2e ligue romande_modalités 2011-2012_f



**ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL
FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND**

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: www.football.ch/aff – E-mail: aff.ffv@football.ch

Trois équipes (la 2^e classée de l'AFF et la 2^e classée du groupement ACVT/ACGF, ainsi que le représentant de l'ANF : Neuchâtel ayant un nombre plus petit d'équipes que l'AVF) disputent deux matches à domicile et trois à l'extérieur.

Les équipes classées aux 1^{er}, 2^e et 3^e places de ce groupe de promotion sont promues en 2^e ligue. Les trois autres équipes restent en 3^{es} ligues régionales.

Programme des finales de promotion 2011-2012 des 3es ligues régionales en 2^e ligue féminine :
(NOUVEAU : les matches des deux dernières rondes des finales fixés tous à la même heure)

<u>1^{er} ronde (dimanche 10 juin)</u>	AFF 1 - AFF 2 AVF - ACVF/ACGF 2 ACVF/ACGF 1 - ANF
<u>2^e ronde (mercredi 13 juin)</u>	AFF 2 - ANF ACVF/ACGF 2 - ACVF/ACGF 1 AFF 1 - AVF
<u>3^e ronde (dimanche 17 juin)</u>	AVF - AFF 2 ACVF/ACGF 1 - AFF 1 ANF - ACVF/ACGF 2
<u>4^e ronde (mercredi 20 juin) - à 20h15</u>	AFF 2 - ACVF/ACGF 2 AFF 1 - ANF AVF - ACVF/ACGF 1
<u>5^e ronde (dimanche 24 juin) – à 15h00</u>	ACVF/ACGF 1 - AFF 2 ANF - AVF ACVF/ACGF 2 - AFF 1

Match d'appui éventuel (égalité) : mercredi 27 juin, à 20h15, en un lieu neutre encore à désigner

Les journées de finales de promotion sont impérativement le dimanche (11h00 au plus tôt ; 16h00 au plus tard) **et le mercredi** (20h15).

D'entente entre les deux adversaires et l'arbitre, un match peut être avancé, en aucun cas retardé.

Concernant les **deux dernières journées des finales, les matches sont tous fixés d'office à la même heure.**

En **cas d'égalité** entre une ou plusieurs équipes à l'intérieur du groupe, les critères suivants seront utilisés afin de les départager :

- . la meilleure différence de buts des confrontations directes des équipes à égalité
- . la meilleure différence de buts de toute la poule finale
- . le nombre de buts marqués de toute la poule finale
- . le meilleur rang dans le championnat respectif de 3^e ligue régionale
- . match d'appui sur terrain neutre (*mercredi 27 juin, à 20h15, en un lieu à déterminer*)

Remarque : l'art. 43 du Règlement de jeu de l'ASF (joueurs actifs-actives qualifiés) s'applique (contrôle ASF, CPC).

Pour tous les cas non prévus dans ces modalités, l'AFF décide sans appel.

AFF_CTJ_commission du football féminin / août 2011

2e ligue romande_modalités 2011-2012_f